

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de la Commune du Tour du Parc,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-18 et suivants et R. 153-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2025 numéro 2025-39, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025 numéro 2025-71 et sollicitant l'ouverture d'une enquête publique ;
Vu l'avis de la MRAe en date du 06 octobre 2025 ;
Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;
Vu la nomination de M. Jean-Luc PIROT en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes, en date du 22 septembre 2025,
Vu l'ensemble des pièces constituant le dossier à soumettre à enquête ;

ARRÊTE :

Article 1 – Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Tour du Parc, tel qu'arrêté par délibération du Conseil municipal du 30 octobre 2025, afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Article 2 : L'autorité responsable de l'enquête publique est Monsieur le Maire de Le Tour-du-Parc. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Mme Marine LOTODÉ, Directrice Générale des Services de la mairie de Le Tour-du-Parc (dgs@letourduparc.fr).

Article 3 : Dates et durée de l'enquête. L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 35 jours consécutifs, du mercredi 26 novembre 2025 à 9h au mardi 30 décembre 2025 à 12h15 inclus.

Article 4 : M. Jean-Luc PIROT, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes, assurera la tenue de l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- Mercredi 26 novembre, de 9h00 à 12h15
- Mardi 2 décembre, de 14h00 à 17h15
- Jeudi 11 décembre, de 9h00 à 12h15
- Lundi 22 décembre, de 13h30 à 17h15
- Mardi 30 décembre, de 9h00 à 12h15 (clôture de l'enquête).

Article 5 : Modalités de consultation : Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet de PLU, accompagné notamment de l'évaluation environnementale et des avis des personnes publiques associées, pourra être consulté :

- Sur support papier à la mairie du Tour du Parc aux heures habituelles d'ouverture : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, jeudi de 8h45 à 12h15 ;
- Sur le site dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/> ;
- Depuis un poste informatique dédié mis à la disposition du public à la mairie pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Article 6 : Observations du public. Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public à la mairie de Le Tour du Parc ;
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/> ;
- Par courriel à l'adresse spécifique suivante : enquete-publique-6759@registre-dematerialise.fr ;
- Par voie postale au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire-enquêteur – Mairie de Le Tour du Parc – 1 rue de la mairie– 56370 Le Tour du Parc »
- Lors des permanences du commissaire-enquêteur.

